

*Proposition présentée par les députés :
MM. Patrick Lussi, Antoine Bertschy et Stéphane
Florey*

Date de dépôt : 30 octobre 2012

Proposition de motion demandant la nomination d'un nouveau Chancelier d'Etat

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la Chancellerie d'Etat s'est trompée lors de l'adressage du colis contenant 4 200 signatures pour le triple référendum de l'ASIN ;
- les piètres justifications de la Chancellerie « omission, regret, incident » ;
- que la Chancellerie a perdu son crédit auprès de la population ;
- que Genève est devenue la risée de la Suisse ;
- que, suite à une faute si grave, la Chancelière devrait présenter sa démission ;
- que les droits politiques des citoyens doivent être garantis ;
- que la Chancellerie a envoyé aux électeurs un matériel de vote pas fiable pour les élections du 4 novembre 2012 ;
- que les électeurs de la Ville de Genève n'ont reçu qu'une enveloppe au lieu de deux ;
- que seule la nomination d'un nouveau Chancelier permettra au Peuple de retrouver la confiance perdue en la Chancellerie ;
- que la fonction de Chancelier est inscrite au plus haut niveau de l'activité gouvernementale ;

invite le Conseil d'Etat

à nommer un nouveau Chancelier d'Etat.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'actuelle Chancelière d'Etat de la République et canton de Genève a été nommée par le Conseil d'Etat le 7 décembre 2009. Depuis ce changement à sa tête, la Chancellerie d'Etat a commencé à se porter moins bien et à accumuler les erreurs grossières. Cela a commencé par l'oubli des funérailles de Monseigneur Genoud. Il faut dire que la population n'a pas été habituée, durant les seize années que le prédécesseur de l'actuelle Chancelière a passées à la tête de la Chancellerie, à des pareilles erreurs et maladresses.

La déchéance dans laquelle se trouve la Chancellerie depuis la nomination d'une nouvelle Chancelière est plus que préoccupant. L'envoi de paraphes validés pour le triple référendum de l'ASIN en courrier B à la veille d'un délai péremptoire n'est que l'illustration du fonctionnement inadéquat de la Chancellerie.

La gravité de cette erreur a engendré l'échec des trois référendums nationaux contre les accords fiscaux. Par la dangereuse et coupable incompétence de sa Chancellerie, le canton de Genève s'est à nouveau ridiculisé au plan national.

Bien que déjà immenses, les atteintes causées aux droits politiques des citoyens par la gestion catastrophique de la Chancellerie ne s'arrêtent pas là. Le matériel de vote pour l'élection de trois magistrats et trois suppléants à la Cour des comptes le 4 novembre 2012 présente de sérieux problèmes de mise en page, dont la responsabilité relève de la Chancellerie. Ainsi, les listes n°1 et n°2 ne comportent pas de lignes supplémentaires pour inscrire des noms d'autres candidats que ceux figurant sur ces deux listes. Le risque existe que les électeurs ne saisissant pas les possibilités d'ajout, qu'ils insèrent deux bulletins dans l'enveloppe et voient par conséquent leur vote déclaré nul.

Les irrégularités concernant cette élection ne s'arrêtent pas là. Les électeurs de la Ville de Genève n'ont reçu qu'une enveloppe de vote alors qu'ils doivent également élire un membre du Conseil administratif de leur commune.

La confiance de la population en la Chancellerie et en la fonction de Chancelier doit être restaurée. En effet, aucune justification valable des erreurs commises lors de l'envoi des signatures n'a pu être donnée. Le fait que « la chancellerie d'Etat regrette cette omission » et prenne « les mesures nécessaires pour qu'un tel incident ne se reproduise plus » ne suffit de loin

pas à rassurer une population qui, lassée des multiples bourdes de la Chancellerie, a définitivement perdu confiance en la manière dont la Chancelière exerce ses responsabilités. Il n'existe pas trente-six alternatives pour mettre un terme à ce désastre : seul un changement de personne à la tête de la Chancellerie pourra restaurer la confiance des citoyens et garantir le respect de leurs droits politiques.

Pour ces raisons, la présente proposition de motion prie le Conseil d'Etat de nommer un nouveau Chancelier d'Etat.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion.